

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2011-003 - Séance du 20 janvier 2011

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 11
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 6

Date de convocation: 12 janvier 2011
Date d'affichage: 21 janvier 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 21/01/2011

Le vingt janvier deux mille onze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick, , GIRARD François, CHOPIN René, PATRIAT Elisabeth, PAJOT Marc, QUIGNARD Jean-Pierre

Absents : DESNOYER Fabrice, CORNESSE Jean-Pierre,

Secrétaire: GUERIN Patrick

Objet : RENOUELEMENT DE BAUX ECHUS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des baux échus depuis plus d'une année doivent être renouvelés.

Messieurs BERTHOUX Denis, Maire, et CHOPIN René ayant des liens de parenté avec l'un des preneurs ou étant concerné, quittent la séance.

Le Conseil municipal de CREANCEY, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de renouveler aux mêmes conditions et pour une nouvelle période de neuf années à compter du **premier janvier deux mille dix** les baux de :

- Monsieur BERTHOUX Antoine pour les parcelles cadastrées ZC 57 d'une contenance de 4 ha 75 a 40 ca et ZD 30 d'une contenance de 7 ha 99 a 40 ca pour un montant identique total de **six cent quatre vingt quatre euros et soixante huit centimes (684,68 €)**.
- Monsieur CORNESSE Jean-Pierre pour la location de la parcelle ZM 63 d'une contenance de 2 ha 50 a 90 ca pour un montant identique de **trois cent cinquante trois euros trente six centimes (353,36 €)**.
- Monsieur BELORGEY Noël pour les parcelles cadastrées ZA 38 d'une contenance de 5 ha 02 a 60 ca et ZA 39 d'une contenance de 60 a 40 ca pour un montant identique total de **quatre vingt huit euros et quatre vingt deux centimes (88,82 €)**.
- Monsieur BELORGEY Jean pour la parcelle cadastrée ZA 33 d'une contenance de 3 ha 22 a pour un montant identique de **vingt trois euros cinquante et un centimes (23,51 €)**.
- Monsieur CHOPIN René pour la parcelle ZO 11 d'une contenance de 27 a pour un montant identique de **vingt huit euros soixante dix huit centimes (28,78 €)**.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les nouveaux baux renouvelés.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 20 janvier 2011



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 10/02/2011
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/02/2011